

Image not found or type unknown



Travaux pendant une durée locative de remplacement de chaudière

Par **hheuze**, le **12/01/2009** à **09:08**

Lors du remplacement d'une chaudière à fuel, le locataire ayant dû quitter les lieux 1 semaine et louer un gîte, le propriétaire doit-il payer le gîte et payer le fuel restant dans la cuve (remplacement par chaudière à gaz). Doit-il verser les dommages et intérêts à ce propos pour la gêne occasionnée?